

GRANDES DOCTRINES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ECONOMIQUES

COURS DU PROF. DENIS BARANGER
2014-2015

« LEGISLATION ET PENSEE POLITIQUE »

PLAN DETAILLE

Introduction

PREMIERE PARTIE : LES ANTIQUITES ET LES ANCIENS REGIMES

CHAP I - LE NOMOS DES ANCIENS ET DES MODERNES

Introduction : position du problème

SECTION I. Le nomos dans son contexte grec

A. Nomos et le mouvement du prédroit vers le droit

- 1) Comment définir nomos ?
- 2) De la thémis au nomos : le juridique comme médiateur des mœurs
- 3) Nomos et autonomie : une norme sociale laïcisée

B. Nomos et la philosophie

- 1) Nomos et dikè
- 2) Nomos et phusis
- 3) Le traitement du problème chez Aristote

SECTION II. Le nomos des modernes

A. Carl Schmitt : « le nomos de la terre »

B. Friedrich Hayek : le nomos dans « Droit, Législation et Liberté ».

CHAP II - LE MODELE ROMAIN : « JUS LEXQUE »

SECTION I. Jus

A. Les formes primitives du jus

B. le jus classique

C. Jus et Société : le jus comme science civile

- 1) Le privatif
- 2) Le particulier
- 3) L'impersonnel

D. Jus et justice

SECTION II. Lex

A. Le domaine des "leges"

B. La procédure législative sous la République

- 1) Le début de l'ère républicaine
- 2) Au Vè siècle avant J.C.
- 3) Sous la République
- 4) La période impériale

- La procédure
- Le statut de la loi
- Le résultat sur les sources du droit
- La loi impériale et le modèle du commandement

C. Statut de la loi en droit romain

SECTION III. "Jus Lexque" : la relation entre la loi et le droit.

A. La dimension politique de l'opposition entre jus et lex

B. Jus et Lex : droit secret et droit rendu public

CHAP III - LA LOI DANS LES ANCIENS REGIMES EUROPEENS

SECTION I. Le pouvoir édictal

- A. L'absence de séparation des pouvoirs
- B. « Faire loy » dans les anciens régimes : la réalité du pouvoir édictal
 - 1) Le prince ne dit pas la loi qu'il fait
 - 2) La diversité des législateurs
 - 3) L'indécision conceptuelle
- C. La loi et la « marquerie » de l'ancien droit

SECTION II. La métaphysique du Prince

- A. L'idéologie du roi législateur
 - 1) La plénitude de puissance
 - 2) Le roi délié des lois
 - 3) La science certaine du roi législateur
- B. La monarchie tempérée
 - 1) Le prince soumis aux lois
 - 2) La loi négociée
 - 3) Légiférer dans une nation organisée
 - 4) conclusion sur la loi d'ancien régime

SECONDE PARTIE : LA LOI DES MODERNES

CHAP IV - THEORIE ET PRATIQUE DE LA LÉGISLATION MODERNE

SECTION I. La théorie : Les caractères de la législation moderne

- A. Un format spécifique : la loi, manifestation de la volonté du souverain
- B. Un projet d'autonomie collective
- C. Une double exigence de maximisation du bien-être et de promotion des droits individuels.

SECTION II. La pratique : la législation dans l'histoire européenne du droit : la transition vers les Etats législatifs

- A. Les droits d'ancien régime : une faible dépendance vis-à-vis de la législation
- B. Le passage à l'Etat législatif
- C. Le changement dans le « langage du législateur »

CHAP V - LOI ET SOCIETE : MONTESQUIEU

Introduction : vie et oeuvre

SECTION I. Connaitre le monde par ses lois : le sens du projet

- A. L'Esprit des Lois : Structure et problèmes de lecture
- B. Les lois comme « rapports nécessaires dérivant de la nature des choses.
- C. Lois faites par l'homme/lois qu'il n'a pas faites.
- D. Rapports de justice
- E. Lois de la nature vs lois positives : le projet d'un « Esprit des Lois »

SECTION II. LA THEORIE DES FORMES DE GOUVERNEMENT

- A. Le concept de gouvernement chez Montesquieu
- B. Les « trois gouvernements »: leur nature, leur principe
 - 1) le vocabulaire de la théorie des types de gouvernements
 - 2) la typologie des natures : la trilogie république, monarchie, despotisme
 - 3) La typologie des principes
- C. Les implications de la théorie des sortes de gouvernement : l'exemple de la « manière de juger »
 - 1) Les développements dans le chapitre XI-6 (constitution d'Angleterre)
 - 2) La théorie des régimes du livre VI
 - 3) La puissance de juger « en quelque sorte nulle » n'existe que dans les républiques
- D. Sortes de gouvernement et législation
 - 1) Les sortes de gouvernement se définissent par leurs rapports aux lois
 - 2) Il y a par ailleurs des lois « qui suivent directement de cette nature »
 - 3) Le principe doit ensuite servir de guide pour le législateur : l'exemple des lois somptuaires

SECTION III. Les lois dans une théorie générale de la causalité sociale

- A) « les lois » dans l'esprit des lois : le schème de l'autonomie
 - 1) Un terme vague
 - 2) Lois et autonomie
 - a. « les lois » : sur une manière de s'exprimer typique de Montesquieu
 - b. Autonomie et hétéronomie
 - c. Liberté, nature des choses, et législation
 - d. Les lois comme schème d'autonomie
 - e. L'autonomie par les lois civiles

- f. Lois civiles et société civile
- g. Les lois, le commerce, la sociabilité
- h. Le thème du commerce dans l'Esprit des Lois

B. Mœurs, Manières, Religion

- 1) La religion
- 2) Les mœurs
- 3) Les manières
- 4) L'interaction des lois, des mœurs et des manières

C. « Le physique des choses »: climat, terre, population, ...

- 1) Les causes physiques
- 2) Le climat comme facteur déterminant : la langue de mouton
- 3) Le législateur et le climat

D. Les concepts généraux

- 1) La nature des choses
 - a. La nature universelle de l'homme et du monde
 - b. La nature des choses au sens de configuration indisponible de l'ordre social et politique
- 2) La « disposition »

SECTION IV. « Volonté générale » et « lois particulières » : Montesquieu et le problème de la législation

- A) L'art de la législation : les prescriptions de Montesquieu au législateur.
- B) L'échec d'une doctrine de la modération des lois.

CHAP VI - LE CONFLIT DES FACULTES : LES PHILOSOPHES, LES JURISTES ET LA LOI

SECTION I. La loi rêvée : la loi comme instrument de réforme philosophique

SECTION II. Le conflit des facultés : la confrontation des philosophes et des juristes au sujet de la loi

- A. L'idée de conflit des facultés : Kant
- B. Les Lumières : le conflit du droit et de la philosophie

SECTION III. Le conflit du droit et de la philosophie dans le contexte français : 1789-1804

- A. La législation « révolutionnaire »
- B. 1793 : les philosophes contre les hommes de lois
- C. La critique conservatrice du droit révolutionnaire : Portalis
- D. La réalité de l'évolution des systèmes juridiques : l'interpénétration des idées rationalistes et des solutions de l'ancien droit

CHAP VII - La loi dévaluée : la crise de la législation contemporaine

SECTION I. Législation ordinaire et législation constitutionnelle

SECTION II. Un chaos des lois : les griefs contre la législation (à travers les âges)

SECTION III. La crise intellectuelle

SECTION IV. la crise sociologique - La loi et les sphères de la société

*

BIBLIOGRAPHIE DU COURS

Il est fortement recommandé à tous les étudiants choisissant ce cours (y compris à l'oral) de lire attentivement les fiches de TD. Celles-ci sont disponibles en ligne : <http://www.institutvillev.com/Denis-Baranger,21> (onglet "enseignements).

F. SAINT-BONNET, article « Loi », *Dictionnaire de la culture juridique*, Paris, PUF, coll. Quadrige, 2003

J. GAUDEMET, *Les naissances du droit. Le temps, le pouvoir et la science au service du droit*, 4^e éd., Paris, Montchrestien, 2006

R. ARON, *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, coll. Tel, 1976